13 sep 2019 -18:05

Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 13 septembre 2019, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
https://chancellerie.belgium.be

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

© 2019 - news.belgium.be

13 sep 2019 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Marché public pour l’entretien du supercalculateur du Pôle Espace

Sur proposition de la ministre de la Politique scientifique Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution du marché public pour l’entretien du supercalculateur du Pôle Espace.

Un nouveau contrat de maintenance est une dépense nécessaire pour la réalisation des missions de l’Institut royal météorologique de Belgique, consistant à assurer en permanence la sécurité et l’information de la population, en ce compris les communautés socio-économiques et scientifiques (avertissements météo, état des routes, météo marine…) et de l'Institut royal d'aéronomie spatiale de Belgique pour les prévisions de la chimie atmosphérique. Ce *High Performance Computer* (HPC) sera en outre aussi utilisé en 2019 par l’Institut royal des sciences naturelles de Belgique pour exécuter son modèle opérationnel de prévision de la Mer du Nord. Il est en outre nécessaire aux activités de recherches scientifiques des Etablissements scientifiques fédéraux du Pôle Espace.

La durée du nouveau contrat de maintenance couvre la durée de vie opérationnelle du HPC, soit jusqu’au 31 décembre 2021.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget et
de la Fonction publique, chargée de la Loterie nationale et de
la Politique scientifique
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
http://www.wilmes.belgium.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

13 sep 2019 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Marché public relatif à l'externalisation du service de garde de quatre quartiers de la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'externalisation du service de garde de quatre quartiers : Elsenborn, Eupen, Burcht et Oud-Heverlee.

L'objectif de l'externalisation de la garde est de libérer le personnel militaire qui est actuellement employé dans ces activités de soutien. Cela permettra au personnel militaire d'être déployé dans toute la mesure du possible pour la mise en œuvre des activités essentielles du Ministère de la Défense. Le personnel mis en place par la firme doit répondre à des critères très stricts, tels que l'habilitation de sécurité, les qualifications, l'autorisation de port d'arme et l'utilisation de l'arme, etc. La firme doit à cette fin disposer de suffisamment de personnel, mais aussi être capable de pallier à toute augmentation urgente de dispositif, pour absorber les absences et autres calamités.

Le contrat sera conclu via la procédure négociée avec publicité pour une période de sept ans.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, et de la Défense, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
https://diplomatie.belgium.be

.be

© 2020 - news.belgium.be

13 sep 2019 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Marché public pour la fourniture d'autopompes multifonctionnelles pour différents services publics

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son acord sur le lancement d'un marché public pour la fourniture d'autopompes multifonctionnelles pour différents services publics.

Ce marché public prévoit des autopompes multifonctionnelles pour les services de secours belges. Il s'agit de véhicules construits de manière à permettre les premiers travaux d'extinction le plus rapidement possible. Elles permettent d'amener sept personnes ainsi que le matériel nécessaire sur les lieux d'une intervention.

Le marché sera passé via une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

© 2019 - news.belgium.be

13 sep 2019 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- Finances : souscription au "Participant Agreement" dans le cadre de FCI.Net et paiement des factures relatives
- Coopération au développement : programme "Junior Professional Officers" (coût de personnel)
- Affaires étrangères : maintenance des installations de sécurité pour les chancelleries en poste
- Beliris :
    - Six dossiers : Développement espaces publics zone prioritaire Josaphat / Petite Ceinture Ouest - Passerelles cyclo-piétonnes / CQ "Primeurs - Pont de Luttre", à Forest / RER vélo - Etude de faisabilité C3, C2, C28 / Accord-cadre consultant BIM / Restauration et rénovation de l'aile capitulaire de l'Abbaye de la Cambre
    - Transport en commun de haute performance - Métro nord (Conseil en assurance)
- Santé publique : deux subsides (Organisation pour la collaboration et le développement économique & Organisation mondiale de la santé)
- Politique scientifique :
    - Participation de la Belgique à l'Institut Laue-Langevin (ILL), réacteur de neutrons à haut flux - Prolongation du contrat de membre scientifique pour une nouvelle période de 5 ans
    - Contribution à l'European Synchroton radiation Facility (Grenoble)
- Emploi :
    - Quatorze dossiers du SPF Emploi pour le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion
    - Consultance externe - MSC contrat Smals
- Lutte contre la pauvreté : octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets "Lutter de manière

efficace et effective contre la pauvreté des familles" - 3e tranche

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
http://www.premier.belgium.be

© 2020 - news.belgium.be

13 sep 2019 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 13 septembre 2019

Modification de loi générale sur les douanes et accises

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi générale sur les douanes et accises (LGDA) du 18 juillet 1977.

L'avant-projet vise à transposer partiellement en droit belge la directive européenne PIF*, en ce qui concerne les ressources propres traditionnelles de l'Union européenne et les compétences de l'Administration générale des douanes et accises.

La LGDA sanctionne déjà pénalement les inobservations portant atteinte aux ressources propres traditionnelles. Cette loi satisfait donc déjà à la directive PIF quant à l'objectif d'ensemble, à savoir vérifier si les infractions et sanctions pénales de la LGDA sont conformes à toutes les autres conditions imposées par la directive PIF.

L'avant-projet amende certains articles LGDA afin de les mettre en concordance avec la directive PIF, en ce qui concerne un ou plusieurs des points suivants :

- l'élément intentionnel
- la sanction de la tentative
- une peine maximale qui prévoit l'emprisonnement
- une peine maximale d'au moins quatre ans d'emprisonnement en cas de préjudice considérable aux intérêts financiers de l'UE

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

* Directive (UE)2017/1371 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2017 relative à la lutte contre la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union au moyen du droit pénal

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
https://www.decroo.belgium.be

Tom Meulenbergs
Porte-parole
+32 473 73 33 12
tom.meulenbergs@decroo.fed.be

© 2020 - news.belgium.be